

Paie des salariés en forfaits jours : sécuriser ses pratiques

Elaborer le bulletin de paie des salariés en convention de forfait jours dans le respect de la réglementation en vigueur

PUBLIC

Responsables paie – Gestionnaires de paie – Collaborateurs de la fonction paie – Comptables

PRÉ-REQUIS

Avoir une connaissance en paie ou avoir suivi la formation :

🔗 [Paie : les fondamentaux \(1470\)](#)

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Mise à jour constante du programme avec les évolutions législatives et jurisprudentielles

Réalisation de cas pratiques en sous-groupes

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux

Code
2092

Durée
3 heures 30 / 3 heures

Tarif Inter*
399 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Appliquer les règles de mise en oeuvre des conventions de forfaits jours
- Etablir la paie des salariés en convention de forfait
- Cerner les situations particulières : entrées sorties en cours d'année, absences, dépassements de forfait jours

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

- Quiz introductif

Appliquer les règles de mise en oeuvre des conventions de forfait jours

- Qu'est-ce qu'une convention de forfait ?
- Quelles sont les catégories de salariés concernés ?
- Quel est le formalisme à respecter ?
- Quels sont les apports de la loi travail ?

Établir la paie des salariés en convention de forfait

- Quelles sont les obligations à respecter dans la présentation du bulletin de paie ?
- Comment décompter le temps de travail ?
- Comment traiter les dépassements de forfait ?
- Comment calculer les retenues sur salaire en cas d'absence ou d'entrée/sortie en cours d'année ?
- Cas pratiques réalisés en sous-groupes :
 - Calculer le nombre de jours à travailler sur une année
 - Calculer un bulletin de paie dans des cas particuliers (entrée/sortie en cours de mois, absence...)

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en oeuvre de

objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.



Prochaines sessions

...

A DISTANCE

- 10 Sep. 2026
- 8 Déc. 2026

